

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2652)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS74

présenté par
Mme Le Houerou, rapporteure

ARTICLE 13

À l'alinéa 5, substituer au mot: "général", le mot: "départemental".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.